

Investissement responsable des avoirs de prévoyance

La CPAT investit les capitaux de prévoyance des assurés et des bénéficiaires de rentes avec succès, en assurant une bonne diversification. Elle investit à titre fiduciaire en visant la sécurité de ces fonds. Le rendement de l'exercice écoulé se monte à 3,17 % et fin mai 2017, un résultat réjouissant de 3,90 % était dégagé. La fortune investie se monte à 2,8 milliards de francs.

Le législateur demande aux caisses de pension d'investir leur patrimoine pour garantir la sécurité, un revenu suffisant, une répartition adéquate des risques et la couverture des besoins en liquidités. Ce mandat a pour but que la caisse présente en tout temps la sécurité qui lui est nécessaire pour remplir ses engagements.

Pour ce faire, la CPAT investit dans diverses classes d'actifs sur la base d'une stratégie de placement adaptée à sa situation. Sécurité oblige, le risque de change est couvert pour les devises dans lesquelles les placements à l'étranger sont effectués.

Les classes d'actifs comprennent des obligations, des actions, des immeubles, et une petite partie d'investissements alternatifs. Pour procéder aux placements, des gestionnaires de patrimoine sont mandatés, ou il est investi dans un fonds institutionnel ou une fondation de placement. Les mandataires reçoivent des consignes claires, sont surveillés en permanence et leurs résultats sont comparés avec ceux du marché. La CPAT reçoit l'appui d'un expert externe pour cette activité.

Les gestionnaires de fortune respectent les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, qui intègrent les aspects suivants : environnement, social et direction d'entreprise.

S'agissant des produits liés à des fonds, il n'est pas possible d'exercer d'influence sur la sélection des titres, mais les principes PRI sont pris en compte.

Les droits de vote que donnent les actions suisses détenues directement sont exercés selon des critères de bonne gouvernance et le vote est publié sur le site Internet de la CPAT (sous « Downloads »).

La CPAT détient dans son portefeuille des immeubles à titre d'investissements à très long terme sans caractère spéculatif. Le Conseil de fondation attache une grande importance à la durabilité dans ce domaine.

La répartition de la fortune et les banques mandatées pour la gestion de cette dernière sont présentées dans le rapport succinct, et de manière détaillée, dans le rapport annuel 2016. Les deux rapports se trouvent sur notre site, www.cpat.ch. Ces rapports mettent notamment en évidence que le placement des avoirs de prévoyance est très avantageux : les coûts de gestion de la fortune de la CPAT sont de 27 centimes les 100 francs seulement, alors que les caisses de pension suisses dépensent en moyenne 53 centimes les 100 francs pour ces coûts.

Avec bien d'autres, toutes ces mesures sont prises pour permettre que les avoirs de prévoyance confiés soient investis dans l'intérêt des assurés, en dégagant un rendement en adéquation avec le risque et en offrant donc meilleure rémunération possible des capitaux et un versement sûr des rentes.

Nous répondons volontiers à vos questions.